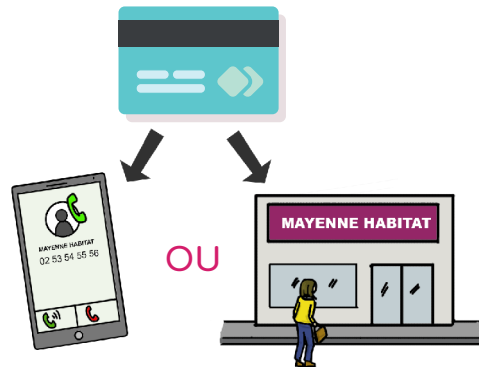


LES AUTRES MOYENS DE PAIEMENT

..... Par carte bancaire

Vous pouvez régler votre loyer chaque mois par carte bancaire auprès du service Encaissement de Mayenne Habitat...



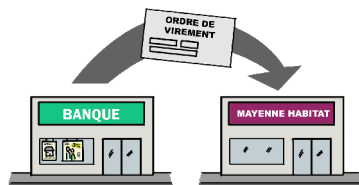
...en téléphonant
au **02.53.54.55.56**

OU
...en vous déplaçant
au **service
Encaissement.**

.....Par virement bancaire

Vous pouvez effectuer un virement bancaire, chaque mois, sur le compte de Mayenne Habitat en utilisant **les coordonnées bancaires qui se trouvent au dos de votre avis d'échéance.**

⚠ N'oubliez pas d'indiquer, dans le libellé de votre virement, le numéro de dossier de facturation qui figure sur votre avis d'échéance



COORDONNÉES

Un seul numéro :
02 53 54 55 56

Notre centre d'appels est à votre écoute
du lundi au vendredi
de 8H30 à 12H et de 13H30 à 17H

Service Encaissement :
4 rue Claude Chappe
53000 LAVAL

Siège social :
10 rue Auguste Beuneux
53000 LAVAL

MAYENNE Habitat

VOS MOYENS DE PAIEMENT

LES SOLUTIONS POUR PAYER VOTRE LOYER

Et pour être au plus proche de vos besoins, nos 4 agences vous accueillent du lundi au vendredi :

Agence Est - Quartier St Nicolas
Tour TA, 6 rue Drouot
53000 Laval

Agence Ouest - Quartier Les Fourches
7 rue du Docteur Charcot
53000 Laval

Agence Sud
Résidence de la Maillardière
34 rue Jules Renard
53200 Château-Gontier sur Mayenne

Agence Nord
Résidence de Bretagne
460 rue des Fauvettes
53100 Mayenne



LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Comme pour d'autres factures (électricité, téléphone, assurances,...) vous nous autorisez à prélever auprès de votre banque le montant de votre loyer.

Pour le prélèvement, vous avez le choix entre trois dates : **le 7, le 10 ou le 15 du mois.**

Pour bénéficier de ce mode de paiement très pratique, il vous suffit simplement de remplir un formulaire disponible :

- » dans chaque agence et au service Encaissement de Mayenne Habitat,
- » sur www.mayenne-habitat.fr, rubrique Espace Locataire > Votre loyer et vos charges

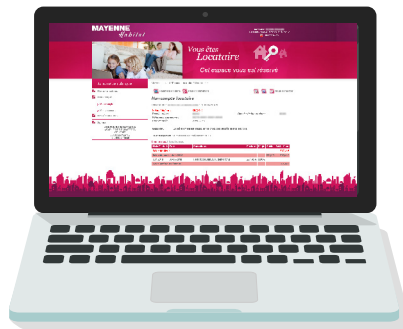
Ce service est gratuit et vous pouvez l'arrêter à tout moment.

C'est le moyen le plus sûr pour ne pas oublier de payer votre loyer !



N'oubliez pas de vérifier que votre compte bancaire est bien approvisionné

LE PAIEMENT EN LIGNE



Le paiement en ligne vous permet de régler votre loyer directement depuis chez vous, sans frais, 24 h/24 et 7 j/7.

Pour cela, vous devez vous rendre sur votre espace locataire accessible via ce lien :

<https://moncompte.mayenne-habitat.fr>

Inscrivez-vous en remplissant votre nom et prénom tels qu'ils apparaissent sur vos avis d'échéance, votre adresse mail ainsi que votre numéro de Dossier Facturation et de Dossier Client (D. Client).

Une fois l'inscription validée, il vous suffit de vous connecter en utilisant votre numéro de Dossier Facturation comme identifiant, et votre numéro de Dossier Client (D. Client) comme mot de passe.

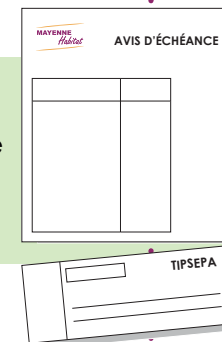
En cliquant sur  Paiement en ligne

vous accédez au paiement par carte bancaire. Pour une sécurité optimale, un code de confirmation vous est envoyé par SMS afin de valider votre paiement.

LE PAIEMENT PAR PRÉLÈVEMENT OU CHÈQUE

Pour payer votre loyer par prélèvement ponctuel ou par chèque, utilisez **le coupon TIPSEPA en bas de votre avis d'échéance**.

Vérifiez votre domiciliation bancaire sur le TIP, puis datez et signez.



Joignez votre mode de règlement :

> Chèque : Libellez votre chèque à l'ordre de Mayenne Habitat.

> Prélèvement : Joignez votre Relevé d'Identité Bancaire (RIB)

Insérez le tout dans une enveloppe et affranchissez au tarif normal. Ne joignez aucune autre correspondance.

